



Polyclinique  
de Picardie

PEC 3 / I 008 - Juillet 2015

**Avoir moins  
mal, c'est  
possible...**

Nous nous  
engageons  
**à prendre  
en charge**  
votre douleur

Contrat  
d'engagement



## VOUS AVEZ PEUR D'AVOIR MAL....

Prévenir, traiter ou soulager votre douleur c'est possible.

### ≡ PRÉVENIR

#### ■ Les douleurs provoquées par certains soins ou examens :

Piqûres, pansements, pose de sondes, de perfusion, retrait de drains...

Les douleurs sont parfois liées à un geste quotidien comme une toilette ou un simple déplacement...

### ≡ TRAITER OU SOULAGER VOTRE DOULEUR

#### ■ Les douleurs aiguës :

Coliques néphrétiques, fractures...

#### ■ Les douleurs suite à une intervention chirurgicale

#### ■ Les douleurs chroniques :

Mal de dos, migraine et douleurs de cancer nécessitant une prise en charge spécifique.



**VOTRE PARTICIPATION est essentielle**

## VOUS AVEZ MAL....

### Votre douleur, parlons-en.

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur. Il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, votre douleur sera évaluée régulièrement en vous demandant de nous indiquer « combien » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10.

## SI VOUS AVEZ MAL...

### Signalez-le à l'équipe soignante !

### Cela nous permettra de mieux adapter votre traitement.

Les antalgiques, de différentes puissances, sont des médicaments qui soulagent la douleur. La morphine est l'un des plus puissants mais certaines douleurs, même sévères nécessitent un autre traitement.

## Nous allons VOUS AIDER...

### à ne plus avoir mal ou à moins avoir mal

- **En répondant** à vos questions.
- **En vous expliquant** les soins, les traitements et leurs effets secondaires.
- **En utilisant** le ou les moyens les mieux adaptés.

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces et peuvent vous être proposées, par exemple la relaxation par le toucher massage, réalisé par une IDE formée, le soutien psychologique, la physiothérapie...

**Nous sommes là pour VOUS écouter, VOUS soutenir**

## Article L. 1110-5 du code de la santé publique

«... Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur.

Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... ».



Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

**A la Polyclinique de Picardie,**  
nous nous engageons  
**à prendre en charge**  
votre douleur !



Polyclinique de Picardie  
49 rue Alexandre Dumas  
80090 AMIENS

Tél. : 03 22 33 33 33

Fax : 03 22 33 34 00

[www.polyclinique-de-picardie.com](http://www.polyclinique-de-picardie.com)

